



2020 Mexico Trip Contest
Contest Rules and Regulations

1. CONTEST SPONSOR: Park'N Fly Canada.
2. CONTEST PERIOD: The Contest begins at 12:01AM Eastern Time (ET) on February 1, 2020 and closes at 11:59PM (ET) on March 31, 2020 (the "Contest Period").
 - A) HOW TO ENTER – BALLOT ENTRIES: Contest is open to all resident of Canada including Quebec over the age of 18 years. No purchase necessary. Entrants must visit the contest webpage at www.parknfly.ca/transat, click enter and complete the entry form. One entry per email address is permitted throughout the duration of the Contest Period.
 - B) HOW TO ENTER – BONUS ENTRIES (CAA Members only):
 - i. WITH PURCHASE: One (1) bonus entry will be awarded to CAA Members that use their Member card at checkout at participating Park'N Fly locations. One bonus entry will be awarded per CAA Member per transaction. CAA Members are required to complete a transaction at a participating Park'N Fly location during the contest period. CAA Members must present their CAA Membership card at time of checkout. CAA Members are automatically entered. Participating locations: Toronto Valet, Toronto Self Park, Winnipeg Valet, Winnipeg Self Park, Edmonton Self Park, Halifax Self Park, Ottawa Self Park, Vancouver Valet. CAA Quebec Members are excluded from the automatic bonus entry portion of the contest as Park'N Fly does not have a partnership with this club. No purchase required, see section B ii.
 - ii. NO PURCHASE NECESSARY: For bonus entry without purchase, send your name, complete mailing address, phone number and CAA Member number in a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Mexico Contest, C/O Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. All purchase entries must be received by March 31, 2020 at 5:00 pm (ET).

C) PRIZES: There is one (1) Grand Prize available to be won. The prize includes:

A one-week all-inclusive package for two adults to the Sandos Playacar Beach Resort in Riviera Maya, Mexico, courtesy of Transat. This trip includes:

- Roundtrip flights in Economy Class with Air Transat from one of Air Transat's gateway offering a departure to Cancun, Mexico.
- Transfers between the airport and hotel.
- Seven consecutive nights in a Riviera Family Junior Suite King room for 2 adults.
- Buffet breakfast, lunch, dinner and drinks included.

Travel dates are valid from March 23, 2020 to February 21, 2021. Black-out dates apply from April 05 to April 13, 2020 and from December 14, 2020 to January 3, 2021. Reservation needs to be completed by June 30, 2020.

The total approximate prize retail value of the trip package (land and air): \$4,500.00 cad; Park'N Fly parking \$125.00 cad. Total approximate retail value - \$4,625.00 cad.

D) Hand drawn or mechanically reproduced facsimiles will not be accepted as a form of entry.

3. CONDITIONS ATTACHED TO THE PRIZE:

Transat Tours Canada Inc. « TTC » doing business as Air Transat and Transat.

- I. Winner selection: The grand prize will be randomly drawn from all ballot and automatic entries submitted or occurred between the periods of February 1 and March 31, 2020. Draw date will take place at the Park'N Fly office located at 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9 on April 8, 2020 at 11:00 AM (ET). Odds of winning depend on number of eligible entries during the contest period.
- II. The Grand Prize will be awarded as outlined in section 2; C, Prizes.
- III. All bookings will be completed by Transat.
- IV. The selected Contestant and his/her travelling companion must travel together both ways. Trip must be reserved two (2) months following the prize acceptance date and the travel must be completed by February 21, 2021 (return to Canada flight date). No extension will be allowed.
- V. Reservations are subject to the availability of Air Transat at the time of the reservation. The terms and conditions of the Transat Sun and Fun 2019-20 brochure are applicable. Taxes, airport fees, customs duties, entry fees and tourist cards, surcharges, insurance charges, personal expenses, personal travel insurance and travel documents are not included in the Prize. TTC strongly recommends that the selected Contestant and his/her travelling companion take out travel insurance at time of the reservation.
- VI. On the travelling date, the selected Contestant and his/her travelling companion must have the legal right to leave Canada and to return to Canada and must have the legal right to enter and leave the destination country to which they are bound. They are fully responsible for obtaining, at their own expense, all documentation necessary for the trip as required by the authorities concerned, including, but not limited to, visas, passports and vaccination certificates. These shall be obtained before departure. The selected Contestant and his/her travelling companion shall comply with the Contest validity dates and accept the alternatives proposed by TTC, if this proves necessary. TTC reserves the right to offer a comparable prize if the destination is cancelled in the case of circumstances beyond its control.
- VII. All of the personal expenses of the selected Contestant and his/her travelling companion are their sole responsibility. The selected Contestant and his/her travelling companion are responsible for their own transportation upon departure and arrival at the international airport of departure. TTC shall assume no responsibility of any nature whatsoever for any postponement, delay or cancellation of the flight for any reason whatsoever, including, but not limited to, weather conditions or equipment breakdown or failure. The travelling companion of the selected Contestant shall be a Canadian resident who has reached the age of majority in his/her province or territory of residence by the Contest Opening Date.
- VIII. Reservation for the Prize must be made with TTC by the Organizer, on the date agreed upon by the selected Contestant and will be subject to availability.

- IX. The Prize offered must be accepted as awarded and is not exchangeable, refundable, transferable or convertible into cash.
- X. Reservation for the flight portion of each Grand Prize is subject to availability and blackout dates may apply. No extensions permitted. Travel must be to/from the same destination. You cannot return from a different city. The length of your trip can not exceed the length defined in the prize description as outlined in 2; C. No stopovers are allowed. Travel must be completed as outlined as outlined in 2; C. No changes permitted to reservations once date of travel is confirmed or ticket has been issued. Only return travel (single city pair) is permitted. All applicable fees and charges (such as airport/departure taxes, security charges or other third-party fees, taxes or charges) are the sole responsibility of the bearer of the ticket. Tickets are not transferable, not refundable and not redeemable for cash. No changes permitted to reservations once date of travel is confirmed.
- XI. The Grand Prize winner is responsible for all fuel, surcharges, taxes, fees and other applicable charges and must pay with a credit card at time of booking. The Grand Prize winner and their travelling companion are responsible for: any and all costs, expenses and taxes not expressly described herein including, without limitation, applicable local air departure taxes, ground transportation to and from the Winner's place of residence to the closest international airport, gratuities, merchandise, telephone calls, personal expenses of any nature for overnight layover, meals and beverages, baggage fees, service charges, in-flight meals and entertainment; costs incurred to and from the departure point as the Grand Prize originates and terminates there, spending money, gratuities, pre and/or post tour accommodations if applicable, optional excursions, incidentals, insurance, and any and all other expenses not specified in the above description of the Grand Prize Package.
- XII. The Grand Prize winner and their travelling companion are responsible for obtaining and carrying all necessary travel documentation, such as passports and visas and complying with customs immigrations regulations. The Grand Prize winner and their travelling companion are responsible for ensuring that all travel papers (including but not limited to passport and travel visas) required for travel to the destination are in good order, and are valid prior to, and for the entire duration of, the Grand Prize Period. Transat and Park'N Fly Canada will not be held responsible if the prize winner is refused entry into the destination by Government or border security authorities and no alternative prize will be awarded.
- XIII. Parking certificate valid for stays at Park'N Fly's Toronto Valet, Toronto Self Park, Winnipeg Valet, Winnipeg Self Park, Edmonton Self Park, Halifax Self Park, Ottawa Self Park, or Vancouver Valet locations. Parking certificate not valid for stays at Toronto Economy, Montreal Express A, Montreal Express B, or Montreal Valet.
- XIV. Parking certificate includes applicable taxes. Extra day rates and associated taxes are applicable on unpaid days beyond the number of complimentary days. Charge begins at time of check in and is based on a minimum 24-hour period. No refunds of exchanges on unused portions. Unused portions cannot be redeemed for cash. Certificate must be presented at check out to receive this offer. Valid only for parking charges. Cannot be combined with any other Park'N Fly offer. Blackout dates may apply. Parking certificate must be redeemed within one year from the date of issuance.
- XV. Prize must be accepted as provided. Prize cannot be used in conjunction with any other promotion or offer, may not be separated, and must be accepted as awarded. Cash equivalent substitution will not be available, nor can it be transferred to another person.
- XVI. CAA Membership must be in good standing at time of contest draw to be eligible to win for bonus entries.

4. **HOW TO WIN:** To be declared a winner of the Grand Prize, selected entrants must first correctly answer, unaided, a time-limited, mathematical skill-testing question, posed by telephone or email at a mutually convenient time. Eligible entrants providing an incorrect answer will no longer be eligible to win a prize in this contest. In addition, before being declared the winner of the Grand Prize, the winner will be required to sign a standard Release and Indemnity Form specific to the Grand Prize confirming understanding, compliance with and acceptance of the contest rules and acceptance of the Grand Prize as awarded along with a release of all liability satisfactory to the Contest Sponsor(s) and return the signed form to the Contest Sponsor.
5. **ELIGIBILITY:** Contest is open only to residents of Canada. Entrants must be over the age of 18 years on the contest draw date. Employees, immediate family and household members of such employees of the Contest Sponsor and any of their respective affiliates and advertising and promotional agencies are excluded from the Contest. This includes Park'N Fly Canada Transat, CAA, as well as the Contest Sponsor's respective subsidiaries, affiliates, divisions, partners, suppliers, printers, distributors and advertising agencies and immediate families and household members. In these rules, immediate family is defined as spouse, domestic partner, children, siblings, parents and in-laws.
6. **CONDITIONS OF ENTRY:** Entrants (i) acknowledge compliance with these Official Rules including all eligibility requirements and, (ii) agree to be bound by the decisions of the Contest Judges, made in their sole discretion, which shall be final and binding in all matters relating to the Contest. Entrants who have not complied with these Official Rules will be disqualified.
7. **LIABILITY:** Entrants and/or winners assume liability for injuries caused or claimed to be caused by participating in the Contest, or by the acceptance, possession, or use of any prize awarded, including but not limited to claims/damages for personal injury, or property damage.
8. **LIABILITY:** Entrants and/or winners agree to waive any and all claims against the Contest Sponsor and/or any of its agents and release the Contest Sponsor and any of its agents from all liability from injury, property damage or any other loss sustained by the entrant and/or winner as a result of participation in the Contest due to cause whatsoever, including negligence, or duty of care by the Contest Sponsor and/or any of its agents.
9. **PRIZE ACCEPTANCE:** By accepting the prize, the winner consents to the contest organizers publishing or announcing the Prize winner's name and photograph(s) in future publicity, without permission or compensation. By entering this contest, the Grand Prize winner consents to the unlimited reproduction, publication use and distribution of photographs by CAA, Transat and/or Park'N Fly in all forms and media, and in all manners including advertising, trade, display, editorial, art, advertisements, video production, exhibitions, social media and website content.
10. **RELEASES:** By entering this contest, entrants confirm that they have read and understood these Rules. Entrants also agree, should they become an eligible winner, that they will sign a Declaration of Compliance with the Rules, and a release form releasing the Contest Sponsor and any respective affiliates, parents, subsidiaries, directors, officers, employees, agents and advertising and promotional agencies (collectively, the Releases), from any and all claims or liability of any kind arising from or in connection with this contest or a prize, including, without limitation, claims or liability in connection with the acceptance, use or misuse of the prize as awarded. All documents must be completed and returned within the period noted on those documents or the prize may be forfeited.
11. **DISCLAIMER:** a) All entries become the property of the Contest Sponsor, who shall have no liability for lost, stolen, late, damaged or misdirected entries; for any failure of the website during the promotional period; for any problems or technical malfunction of any telephone network or lines, computer online systems, servers, access providers, computer equipment or software; for failure of any e-mail or entry to be received by the Contest Sponsor for any reason including, without limitation, on account of technical problems or traffic congestion on the Internet or any website, or any combination thereof; or

for any injury or damage to an entrant's or any other person's computer related to or resulting from participation or downloading any material in the contest. All entries are subject to verification and will be declared invalid if they are ineligible, incomplete, forged, falsified, altered or tampered with in any way.

12. **DISCLOSURES:** Any attempt by an entrant or other individual, to deliberately damage any website or undermine the legitimate operation of the Contest, including but not limited to any fraudulent claims, could be in violation of both criminal and civil laws. Should such an attempt be made, the Contest Sponsor reserves the right to seek remedies and damages from any such individual, to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution. Participant engaging in any of the foregoing activities will be disqualified and will forfeit any prize won.
13. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of entrant and Contest Sponsor in connection with the Contest, shall be governed by, and construed in accordance with, the substantive laws of the Province of Ontario without regard to Ontario conflicts of law principles. All entrants consent to the jurisdiction and venue of the Province of Ontario.
14. The invalidity or unenforceability of any provision of these Official Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. In the event that any provision is determined to be invalid or otherwise unenforceable or illegal, these Official Rules shall otherwise remain in effect and shall be construed in accordance with their terms as if the invalid or illegal provision were not contained herein. In particular, Contest Sponsor's employees are not authorized to waive, modify or amend any provision or provisions of these Official Rules in any manner whatsoever.
15. Personal information collected from entrants will be used by the Contest Sponsor for the purpose of administering the Contest. Contest Sponsor will not sell, share or otherwise disclose personal information of entrants with third parties, other than to third parties engaged by Contest Sponsor to fulfill the above purposes or as permitted or required by law. By providing your information and opting-in at the Contest website, Contest Sponsor may provide you with information relating to new and existing products, coupons, product sampling, and news regarding upcoming promotions. By entering the Contest, entrant consents to the manner of collection, use and disclosure of personal information as set out in the Contest Sponsor's Privacy Policy available at www.parknfly.ca/Privacy-Policy.aspx.
16. Contest Rules and Regulations and the decisions of the Contest judges as selected by the Contest Sponsor are final. All survey feedback submitted become the property of the Contest Sponsor without payment of any compensation in addition to the prize award to successful entrants.
17. Sponsor retains the right, in its absolute discretion, to make substitutions of equivalent kind or value in the event of the unavailability of any component of the selected prize for any reason whatsoever.
18. **MODIFICATION OF THE CONTEST:** The contest organizers reserve the right, at their sole discretion, to cancel, terminate, modify or suspend this contest, in whole or in part, should an event or any human intervention occur that could alter or affect the management, security, impartiality or operation of the contest as provided for herein, subject to the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, if required. If fraud, technical failures including any network server or hardware failure, viruses, bugs, errors in programming, or any other errors or other causes beyond the control of the corrupt or threaten to corrupt the administration, integrity or security of the contest or if any other factor interferes with the conduct of this Contest as contemplated by these Official Rules, or for any other reason at the sole discretion of the Contest Sponsor.
19. **DISPUTE:** For Quebec residents, disputes about the organization or conduct of a promotional contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Disputes regarding the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purposes of helping the parties reach a

settlement.

20. OFFICIAL RULES:

For a copy of the Official Rules, send a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Requests must be received by March 23, 2020 at 11:59PM (ET).

21. OFFICIAL RULES & NAMES OF WINNERS:

To obtain the names of the Official Winner, send a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Requests must be received by April 30, 2020 at 11:59PM (ET).



Concours Voyage au Mexique 2020
Règles et règlements du concours

1. COMMANDITAIRE DU CONCOURS: Park'N Fly Canada.
2. PÉRIODE DU CONCOURS: Le concours débute à minuit une (heure de l'Est) le 1er février 2020 et se termine à 23h59 (heure de l'Est) le 31 mars 2020 (« Période du concours »).
 - A) COMMENT PARTICIPER – INSCRIPTIONS AU TIRAGE: Le concours est ouvert à tous les résidents du Canada âgés de plus de 18 ans, incluant le Québec. Aucun achat requis. Les participants doivent visiter la page Web au www.parknfly.ca/transat cliquer sur « entrée » et remplir le formulaire d'inscription. Seulement une inscription par adresse de courriel est permise pendant la Période du concours.
 - B) COMMENT PARTICIPER - INSCRIPTIONS EN PRIME (Membres CAA seulement) :
 - i. AVEC ACHAT : Une (1) inscription en prime sera attribuée aux membres CAA utilisant leur carte de membre au moment de payer à un des emplacements participants de Park'N Fly. Une inscription en prime sera attribuée par membre CAA, par transaction. Les membres CAA sont tenus de conclure une transaction dans un emplacement participant de Park'N Fly, pendant la Période du concours. Les membres du CAA doivent présenter leur carte de membre CAA au moment de payer. Les membres CAA sont automatiquement inscrits. Les emplacements participants: les stationnements Valet et Libre-service de Toronto, les stationnements Valet et Libre-service de Winnipeg, le stationnement Libre-service d'Edmonton, le stationnement Libre-service d'Halifax, le stationnement Libre-service d'Ottawa et le stationnement Valet de Vancouver. Les membres CAA du Québec sont exclus de l'attribution automatique de l'inscription en prime du concours et ceci dû au fait que Park'N Fly n'a pas de partenariat avec ce club. Aucun achat requis, voir la section B ii.
 - ii. AUCUN ACHAT REQUIS : Pour une inscription en prime sans achat, faites parvenir votre nom, votre adresse postale au complet, votre numéro de téléphone et votre numéro de membre CAA dans une enveloppe adressée et affranchie à: Concours Voyage au Mexique de Park'N Fly, C/O Park'N Fly, 5905

Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Toutes les inscriptions doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2020 à 17h00 (heure de l'Est).

C) PRIX: Il y a un (1) Grand Prix à gagner. Le Prix comprend:

Un forfait d'une semaine tout inclus pour deux adultes au Sandos Playacar Beach Resort à Riviera Maya au Mexique, offert par Transat. Ce voyage comprend :

- Vol aller-retour en Classe Économie avec Air Transat d'une destination d'Air Transat offrant un départ pour Cancun, Mexique
- Transfert aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- Sept nuits consécutives dans une chambre Suite Junior Familiale Riviera très grand lit pour 2 adultes
- Buffet petit-déjeuner, dîner, souper et boissons incluses

Les dates valides du voyage sont du 23 mars 2020 au 21 février 2021; excluant les périodes du 5 avril au 13 avril 2020 et du 14 décembre 2020 au 3 janvier 2021. Les réservations doivent être faites avant le 30 juin 2020.

Valeur approximative au détail du forfait du voyage : 4 500,00 \$ CAD; stationnement Park'N Fly 125,00 CAD. Valeur totale approximative au détail – 4 625,00 CAD.

D) Les fac-similés dessinés à la main ou reproduits mécaniquement ne seront pas acceptés en tant que formulaire d'inscription.

3. CONDITIONS ATTACHÉES AU PRIX:

Transat Tours Canada Inc. « TTC » faisant affaires en tant qu'Air Transat et Transat.

- I. Sélection du gagnant: Le Grand Prix sera tiré au hasard parmi toutes les inscriptions au tirage et les inscriptions automatiques soumises ou effectuées entre le 1er février et le 31 mars 2020. Le tirage aura lieu au bureau de Park'N Fly situé au 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9 le 8 avril 2020 à 11h00 (heure de l'Est). Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période du concours.
- II. Le Grand Prix sera attribué comme indiqué dans la section 2; C; Prix.
- III. Toutes les réservations seront effectuées par Transat.
- IV. Le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage doivent voyager ensemble aller-retour. Le voyage doit être réservé dans les deux (2) mois suivant la date d'acceptation du Prix et le voyage doit se terminer avant le 21 février 2021 (date du vol de retour au Canada). Aucune extension ne sera autorisée.
- V. Les réservations sont sujettes à la disponibilité d'Air Transat au moment de la réservation. Les Conditions générales de la brochure 2019-20 Soleil s'appliquent. Les taxes, les frais aéroportuaire, les frais de douane, les cartes touristiques et frais d'entrée, les surcharges, les frais d'assurance, les dépenses personnelles, les assurances de voyage personnelles et les documents de voyage ne sont pas inclus dans le Prix. TTC recommande fortement que le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage prennent une assurance voyage au moment de la réservation.
- VI. À la date de voyage, le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage doivent avoir le droit légal de quitter le Canada et de retourner au Canada et doivent avoir le droit légal d'entrer et de

quitter le pays de destination auquel ils sont liés. Ils sont entièrement responsables d'obtenir, à leurs frais, tous les documents nécessaires au voyage, tel que requis par les autorités concernées, incluant, mais sans s'y limiter, les visas, passeports et certificats de vaccination. Ces derniers doivent être obtenus avant le départ. Le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage doivent se conformer aux dates de validité du Concours et accepter les alternatives proposées par TTC, si cela s'avérait nécessaire. TTC se réserve le droit d'offrir un Prix comparable si la destination est annulée lors de circonstances hors de son contrôle.

- VII. Toutes les dépenses personnelles du gagnant du Grand Prix et de son compagnon de voyage sont de leur entière responsabilité. Le gagnant du Grand Prix et de son compagnon de voyage sont responsables de leur propre transport pour le départ et à l'arrivée à l'aéroport international de départ. TTC n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation du vol pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les conditions météorologiques ou la panne ou la défaillance d'équipement. Le compagnon de voyage du gagnant du Grand Prix doit être un résident canadien qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence avant la date d'ouverture du Concours.
- VIII. Les réservations pour le Prix doivent être effectuées avec TTC par l'Organisateur, à une date convenue par le gagnant du Grand Prix et sujet à la disponibilité.
- IX. Le prix doit être accepté tel qu'attribué et il est non échangeable, ni remboursable, ni transférable ou ni échangeable pour de l'argent comptant.
- X. La réservation pour la partie vol de chaque Grand Prix est sujette à la disponibilité et aux dates de restriction. Aucune extension autorisée. Le voyage doit être de/vers la même destination. Vous ne pouvez pas revenir d'une autre ville. La durée de votre voyage ne peut excéder la durée définie dans la description du Prix tel qu'indiqué en 2 ; C. Aucune escale n'est autorisée. Le voyage doit être effectué comme indiqué en 2; C. Aucune modification aux réservations n'est permise une fois la date du voyage confirmée ou le billet émis. Seul le voyage de retour (paire de villes unique) est autorisé. Tous les frais et charges applicables (tels que les taxes aéroportuaire / de départ, ou autres frais, taxes et charges de tiers ou de sécurité) sont à la charge exclusive du détenteur du billet. Les billets ne sont pas transférables, ni remboursables et ni échangeables contre de l'argent comptant. Aucun changement aux réservations autorisé une fois la date du voyage confirmée.
- XI. Le gagnant du Grand Prix est responsable de tous les frais d'essence, suppléments, taxes, frais et autres frais applicables et doit les payer par carte de crédit au moment de la réservation. Le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage sont responsables de: tous les coûts, dépenses et taxes non expressément décrits dans les présentes, y compris, sans limitation, les taxes de départ locales en vigueur, le transport terrestre aller-retour depuis son lieu de résidence jusqu'à l'aéroport international le plus proche, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de toute nature pour une nuitée, les repas et les boissons, les frais de bagages, les frais de service, les repas en vol et les divertissements; les coûts encourus lors de l'aller-retour du point de départ dû au fait que le Grand Prix commence et se termine à ce point, l'argent de poche, les pourboires, l'hébergement avant et/ou après le circuit, le cas échéant, les excursions facultatives, les frais accessoires, l'assurance et tous les autres frais non spécifiés dans la description du forfait du Grand Prix ci-dessus.
- XII. Le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage sont responsables d'obtenir et d'avoir sur eux tous les documents nécessaires aux voyages, tels que les passeports, les visas ainsi que de respecter la réglementation douanière en matière d'immigration. Le gagnant du Grand Prix et son compagnon de voyage ont la responsabilité de s'assurer que tous les documents de voyage (y compris, mais sans limitation, les passeports et les visas de voyage) requis pour se rendre à destination soient en bon état et valides avant et pendant toute la durée du voyage. Transat et

Park'N Fly ne pourront pas être tenus responsables si le gagnant du Prix se voit refuser l'entrée à la destination par le gouvernement ou les autorités chargées de la sécurité à la frontière et aucun autre prix de remplacement ne sera attribué.

- XIII. Le certificat de stationnement valide pour des séjours de stationnement dans les emplacements Valet et Libre-service de Toronto, les emplacements Valet et Libre-service de Winnipeg, les emplacements Libre-service d'Edmonton, d'Halifax et d'Ottawa et les emplacements Valet de Vancouver. Le certificat de stationnement n'est pas valable pour les séjours aux emplacements Economy de Toronto, aux emplacements Express A et B de Montréal ainsi qu'au stationnement Valet de Montréal.
 - XIV. Le certificat de stationnement comprend les taxes applicables. Les tarifs de jours supplémentaires et les taxes qui y sont associées s'appliquent aux jours non payés, dépassant le nombre de jours gratuits. La charge commence au moment de l'enregistrement et est basée sur une période minimale de 24 heures. Aucun remboursement des échanges sur les portions non utilisées. Les portions non utilisées ne peuvent être échangées contre de l'argent. Le certificat doit être présenté au moment de la sortie pour pouvoir profiter de cette offre. Valable uniquement pour les frais de stationnement. Ne peut être combiné à aucune autre offre Park'N Fly. Des dates de restriction peuvent s'appliquer. Le certificat de stationnement doit être utilisé dans un délai d'un an à compter de la date d'émission.
 - XV. Le Prix doit être accepté tel que fourni. Le Prix ne peut être jumelé à aucune autre promotion ou offre, ne peut être séparé et doit être accepté tel qu'attribué. La substitution équivalente en argent ne sera pas disponible et le Prix ne pourra pas être transféré à une autre personne.
 - XVI. Les membres CAA doivent être en règle au moment du tirage pour pouvoir gagner avec des inscriptions en prime.
4. **COMMENT GAGNER:** Pour être déclaré gagnant du Grand Prix, les participants sélectionnés doivent d'abord répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'habileté mathématique, posée par téléphone ou par courriel, à un moment mutuellement convenu. Les participants admissibles fournissant une réponse incorrecte ne seront plus admissibles à gagner un Prix dans ce concours. De plus, avant d'être déclaré gagnant du Grand Prix, le gagnant devra signer un formulaire standard de renonciation et d'indemnisation spécifique au Grand Prix confirmant la compréhension, le respect et l'acceptation des règlements du concours ainsi que l'acceptation du Grand Prix tel qu'attribué ainsi qu'une décharge de toute responsabilité satisfaisant le commanditaire du concours et retourner lesdits formulaires signés à celui-ci.
 5. **ADMISSIBILITÉ:** Le concours est ouvert seulement aux résidents du Canada. Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus, à la date du tirage. Les employés, la famille immédiate, les membres du ménage de tels employés du commanditaire du concours, les filiales respectives, les agences de publicité et de promotion sont exclues du concours. Ceci inclut Park'N Fly Canada, Transat, CAA ainsi que les filiales, sociétés affiliées, divisions, partenaires, fournisseurs, imprimeurs, distributeurs et agences de publicité du commanditaire du concours, ainsi que les familles immédiates et les membres du ménage. Dans ces règlements, la famille immédiate est définie comme le conjoint, le partenaire domestique, les enfants, les frères et sœurs, les parents et la belle-famille.
 6. **CONDITIONS D'INSCRIPTION:** Les participants (i) reconnaissent la conformité avec ces règlements officiels, y compris toutes les exigences d'admissibilité et, (ii) acceptent d'être liés par les décisions des juges du concours, prises à leur seule discrétion, lesquelles seront définitives et liées à tout ce qui concerne le concours. Les participants qui ne se sont pas conformés à ces règlements officiels pourront être disqualifiés.
 7. **RESPONSABILITÉ:** Les participants et/ou gagnants assument la responsabilité des blessures causées ou prétendues causées par la participation au concours ou par l'acceptation, la possession

ou l'utilisation de tout Prix attribué, y compris, mais non limité aux réclamations/dommages pour blessures personnelles ou dommages matériels.

8. **RESPONSABILITÉ:** Les participants et/ou les gagnants acceptent de renoncer à toute réclamation contre le commanditaire du concours et/ou l'un de ses agents et dégagent le commanditaire du concours et ses agents de toute responsabilité découlant de blessures, de dommages matériels ou de toute autre perte subie par le participant et/ou le gagnant à la suite de la participation au concours en raison de quelque cause que ce soit, y compris la négligence ou le devoir de diligence du commanditaire du concours et/ou de l'un de ses agents.
9. **ACCEPTATION DU PRIX:** En acceptant le Prix, le gagnant consent à ce que les organisateurs du concours publient ou annoncent le nom du gagnant du Prix, fassent paraître des photographies dans des publicités futures et ceci, sans permission ou compensation. En participant à ce concours, le gagnant du Grand Prix consent à la reproduction illimitée, à la publication et la distribution de photographies par CAA, Transat et/ou Park'N Fly sous toutes formes et dans tous les médias, y compris la publicité, le commerce, l'affichage, l'éditorial, les arts, les divertissements, la production de vidéos, les expositions, les médias sociaux et le contenu du site Web.
10. **DÉCHARGES:** En participant à ce concours, les participants confirment avoir lu et compris ces règlements. Les participants acceptent également que s'ils devenaient un gagnant admissible, qu'ils signeraient une déclaration de conformité aux règlements et un formulaire de décharge libérant le commanditaire du concours, ses affiliés, parents, filiales, administrateurs, dirigeants, employés, agents et ses agences de publicité et de promotion (collectivement, les décharges), de toute réclamation ou responsabilité de toute nature découlant de ou en relation avec ce concours ou un Prix, y compris, sans limitation, les réclamations ou les responsabilités en relation avec l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix attribué. Tous les documents doivent être remplis et retournés dans les délais indiqués dans ces documents, faute de quoi le Prix pourra être annulé.
11. **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ:** a) Toutes les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire du concours, qui n'aura aucune responsabilité à l'égard des inscriptions perdues, volées, en retard, endommagées ou mal acheminées; pour toute défaillance du site pendant la période promotionnelle; pour tout problème ou défaillance technique de tout réseau ou ligne téléphonique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique ou de logiciels; en cas d'échec de la réception d'un courriel ou d'une participation par le commanditaire du concours pour quelque raison que ce soit, y compris, sans limitation, en raison de problèmes techniques ou d'embouteillages sur Internet ou tout site Web, ou toute combinaison de ces facteurs; ou pour toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel dans le cadre du concours. Toutes les participations sont sujettes à vérification et seront déclarées invalides si elles sont inéligibles, incomplètes, contrefaites, falsifiées, altérées ou trafiquées de quelque manière que ce soit.
12. **DIVULGATIONS:** Toute tentative d'un participant ou d'une autre personne d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au fonctionnement légitime du concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation frauduleuse, constitue une violation des lois criminelles et civiles. Si jamais une telle tentative est faite, le commanditaire du concours se réserve le droit de demander des réparations et des dommages-intérêts à toute personne, dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites criminelles. Le participant à l'une des activités précédentes sera disqualifié et perdra tout Prix gagné.
13. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces règlements officiels, ou les droits et obligations du participant et du commanditaire du concours dans le cadre du concours, seront régis et interprétés conformément aux lois substantielles de la province de l'Ontario sans tenir compte des principes de conflits de lois de l'Ontario. Tous les participants acceptent la juridiction et le lieu de la province de l'Ontario.
14. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présents règlements officiels n'a aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans l'éventualité où des dispositions seraient jugées invalides, inapplicables ou illégales, les présents règlements officiels

demeureraient en vigueur et seraient interprétés conformément à leurs modalités comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue dans les présentes. En particulier, les employés du commanditaire du concours ne sont pas autorisés à renoncer, modifier ou amender toute disposition ou disposition du présent règlement officiel de quelque manière que ce soit.

15. Les renseignements personnels recueillis auprès des participants seront utilisés par le commanditaire du concours dans le but de gérer le concours. Le commanditaire du concours ne vendra, ne partagera, ni ne divulguera autrement les renseignements personnels du participant avec des tierces parties à part celles embauchées par le commanditaire du concours dans le but de répondre aux besoins mentionnés ci-haut ou tels que permis ou requis par la loi. En fournissant vos informations et en entrant dans le site Internet du concours, vous permettez au commanditaire du concours de vous faire parvenir des informations concernant les produits actuels ou futurs, des coupons, des échantillons de produits et des nouvelles sur les promotions à venir. En participant au concours, le participant consent à la façon de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels conformément aux politiques de confidentialité du commanditaire du concours disponibles au www.parknfly.ca/Privacy-Policy.aspx.
16. Les règles et les règlements du concours ainsi que les décisions des juges du concours choisis par le commanditaire du concours, sont finaux. Tous les commentaires provenant de sondage deviennent la propriété du commanditaire du concours sans paiement de compensation en plus de l'attribution du Grand Prix attribué aux participants gagnants.
17. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de faire des substitutions de nature ou de valeur équivalente en cas d'indisponibilité, pour quelque raison que ce soit, d'un élément du Prix sélectionné.
18. MODIFICATION DU CONCOURS: Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre ce concours, en tout ou en partie, en cas d'évènement ou d'intervention humaine susceptible d'altérer ou de compromettre la gestion, la sécurité, l'impartialité ou l'exploitation du concours, tel que prévu aux présentes et assujettis à l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requis. En cas de fraude, de défaillance technique, y compris toute défaillance du serveur réseau ou du matériel, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation ou de toute autre erreur ou autre cause indépendante de la corruption ou de la menace de corruption de la gestion, l'intégrité ou la sécurité du concours ou tout autre facteur pouvant interférer avec la tenue de ce concours tel que prévu par les règlements officiels ou pour toute autre raison à la seule discrétion du commanditaire du concours.
19. LITIGE: Pour les résidents du Québec, les différends relatifs à l'organisation ou à la conduite d'un concours promotionnel peuvent être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour obtenir une décision. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie dans le seul but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

20. RÈGLEMENTS OFFICIELS:

Pour obtenir un exemplaire des règlements officiels, faire parvenir une enveloppe adressée et affranchie à: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 23 mars 2020 à 23h59 (heure de l'Est).

21. RÈGLEMENTS OFFICIELS & NOMS DES GAGNANTS:

Pour obtenir les noms des gagnants officiels, faire parvenir une enveloppe adressée et affranchie à: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 avril 2020 à 23h59 (heure de l'Est).